

ASSEMBLÉE NATIONALE25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 6667

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette formation comporte un volet sur l'impact des différentes mobilités en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Elle comprend également un volet sur les investissements qu'il est nécessaire de faire pour effectuer la bifurcation écologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous intégrons à la formation un volet sur l'impact des différentes mobilités sur l'environnement, les investissements nécessaires à la bifurcation écologique.

De l'avion au train, de la voiture au vélo, les émissions de gaz à effet de serre fluctuent significativement. Il convient également de sensibiliser sur le fait que la bifurcation écologique exige des investissements publics pour développer les mobilités douces et partagées.